



APPEL A PROJETS 2022

Le Collège de l'Autorité des normes comptables (ANC) a arrêté ses orientations stratégiques en liaison avec les travaux français et internationaux et souhaite mettre en œuvre des projets de recherche en comptabilité sur les thèmes suivants :

- ✓ Les crypto-actifs
- ✓ Présentation courant / non-courant
- ✓ Affacturage inversé
- ✓ Les enjeux de la durabilité pour le reporting financier

Pour chaque thème, l'objectif de ces projets est de synthétiser les travaux déjà effectués, de préciser les éléments de la problématique et de développer une réflexion conceptuelle étayée par tout élément, chiffré ou non. Ces travaux permettront à l'ANC d'alimenter sa propre réflexion, de contribuer plus efficacement aux débats internationaux actuels ou à venir et, le cas échéant, de faire évoluer les normes françaises. Certains thèmes proposés sont également au programme de travail à moyen terme de l'IASB et de l'EFRAG.

L'ANC se propose de financer plusieurs projets par thème en fonction des propositions reçues de chaque candidat ou équipe de recherche selon la problématique ou les parties de problématiques choisies. Le financement accordé à chacun d'entre eux est fonction de la nature des travaux de recherche et des coûts supportés par le chercheur ou son équipe. L'ANC souhaite particulièrement privilégier les travaux permettant de progresser par étapes sur le thème retenu en construisant, à chaque jalon, les éléments de la contribution finale.

Pour la réalisation de votre recherche vous bénéficierez du réseau institutionnel et du support de l'ANC, notamment pour l'accès aux professionnels de la comptabilité, de l'audit exerçant en entreprise, cabinet, organisations professionnelles. Vous pourrez également participer aux travaux des « commissions » et « observatoires » du conseil supérieur de l'ordre des experts comptables relevant de votre champ de recherche.

Les papiers de recherche ont vocation à être largement diffusés par l'ANC (en France et à l'international) et leurs auteurs sont également encouragés à diffuser et publier ces travaux le plus largement possible.

Thèmes des projets

Les crypto-actifs

Contexte

Les crypto-actifs sont la représentation numérique d'une valeur ou d'un droit, pouvant être inscrits, conservés ou transférés au moyen d'une blockchain ou, plus largement, d'un dispositif d'enregistrement électronique partagé. On en comptait près de 8000 différents à travers le monde fin 2020 et ce nombre est en continuelle augmentation. Jusqu'à aujourd'hui, peu de pays ont mis en place des règles comptables spécifiques, l'ANC a cependant publié un règlement relatif à la comptabilisation des jetons lors d'un ICO (Initial Coin Offering) en 2018 (N° 2018-07 du 10 décembre 2018) complété en 2020 par le règlement N° 2020-05 du 24 juillet 2020 concernant les prestataires de services sur actifs numériques. En parallèle, l'EFRAG a lancé une consultation en 2021 sur la base d'un discussion paper sur l'opportunité d'avoir une norme comptable internationale spécifique sur le sujet des crypto-assets / liabilities. Tout ceci se place dans un cadre juridique européen en construction avec le projet de règlement MiCA (Markets in crypto-assets).

Éléments de problématique à aborder

Afin d'alimenter les réflexions en cours, une étude comparative sur les différentes réglementations comptables existantes dans les pays de l'Union européenne et leur mise en application en pratique serait utile.

Présentation courant / non-courant

Contexte

La perspective temporelle est différemment mobilisée dans les différentes publications des entreprises selon les référentiels utilisés. Sans définir précisément le long terme ou le court terme, les référentiels comptables français ou internationaux opposent ces deux dimensions et l'opération économique est présentée soit en courant, c'est-à-dire généralement à moins d'un an, soit en non-courant, c'est-à-dire à plus d'un an.

Les opérations économiques des entreprises s'inscrivent, elles, dans des horizons temporels plus complexes que cette distinction courant ou non-courant si on se réfère aux outils de gestion déployés par les entreprises pour suivre les performances de leurs activités sur les différents horizons de temps. Par ailleurs, certaines méthodes comptables, comme le recours à la juste valeur, sont jugées comme favorisant le court terme en opposition à la gestion d'une entreprise qui s'inscrit sur un horizon temporel plus long.

Ainsi, la présentation en courant versus non-courant semble être réductrice au regard des différents horizons temporels dans lesquels les activités des entreprises s'inscrivent. Elle semble devoir être complétée par des informations dans l'annexe aux états financiers afin d'éclairer les utilisateurs sur la situation financière de l'entreprise et sur les risques (par exemple risque de liquidité) qui pèsent sur cette dernière.

Éléments de problématique à aborder

Les questions de recherche suivantes pourraient être soulevées :

1. La dichotomie de la présentation en courant ou en non-courant dans la littérature comptable et financière et le lien avec les modèles d'affaire
2. Les perspectives temporelles mobilisées dans les reporting financiers et extra-financiers
3. Les techniques comptables conduisant à une présentation en courant ou non-courant, les effets de ces techniques en matière d'informations financières ou extra-financières.

Affacturation inversé (ou reverse factoring)

Contexte

La pratique de l'affacturation inversé se développe de plus en plus en France depuis les dernières années comme technique de financement des entreprises en offrant une alternative au crédit classique. Par ailleurs, dans un contexte de recherche de liquidité par certaines sociétés impactées par la crise, les opérations d'affacturation inversé peuvent prendre de plus en plus d'importance et sont souvent de plus en plus complexes. Les scandales comme celui de la faillite en 2018 de Carillon, alors deuxième entreprise de BTP au Royaume-Uni, ou plus récemment l'affaire Greensill ont attiré l'attention sur la croissance significative du recours à ces accords.

Pour autant, ces accords peuvent permettre aussi de fidéliser certains fournisseurs stratégiques en leur permettant d'être réglés plus rapidement par l'institution financière concernée. L'entité inscrit ainsi ces accords dans une démarche responsable d'accompagnement de ses fournisseurs.

Les normalisateurs comptables, IASB et son homologue américain, ont inscrit ce sujet à leur programme de normalisation comptable afin d'enrichir les informations à fournir au titre de ces opérations. Ces dernières soulèvent néanmoins un grand nombre de problématiques comptables que les normalisateurs n'envisagent pas de traiter à ce stade.

Eléments de problématique à aborder

Les axes d'étude pourraient être les suivants :

1. Les enjeux de présentation de ces accords dans les états financiers et plus particulièrement leurs impacts sur le bilan et le tableau des flux de trésorerie
2. Les enjeux de la communication d'informations quantitatives et qualitatives relatives à ces accords en liaison avec les besoins spécifiques des utilisateurs

Les enjeux de la durabilité pour le reporting financier

Contexte

La normalisation des informations de durabilité est en cours : à l'EFRAG pour l'Union européenne, à l'ISSB pour l'international. Ces informations (couvrant les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance) viendront compléter les informations financières pour obtenir un reporting global des entreprises. Les référentiels étant en construction, les différentes interactions et articulations entre les différents types d'information sont autant de champs d'analyses pour le normalisateur comptable. Aujourd'hui, de nombreuses analyses existent sur les enjeux climatiques, alors que les autres thématiques sont nettement moins développées.

Eléments de problématique à aborder

Les questions de recherche pourraient notamment traiter :

1. du traitement comptable d'opérations initiées dans un objectif environnemental ou social (par exemple : financement d'un projet avec un objectif de compensation carbone, investissement dans des crédits carbone, actions de dépollution, formation dispensée à des sous-traitants...) afin de préciser si les normes comptables actuelles permettent de rendre compte de manière pertinente de ce type d'opérations ou si des modifications sont à envisager et si des informations complémentaires sont nécessaires,

2. de l'articulation des informations dans le temps et plus particulièrement du suivi des différents scénarios, de leur communication et de la manière dont elles peuvent rétroagir sur les éléments financiers : par exemple sur l'analyse des risques et des provisions y résultant, les calculs des tests de valeurs, la réflexion sur la continuité d'exploitation....

Caractéristiques des projets

Des projets mettant en œuvre différentes méthodes ou types de recherche peuvent être présentés dès lors qu'ils répondent aux thèmes des différents appels à projets. Ces projets peuvent ainsi être d'une durée courte (de 3 à 6 mois) avec la rédaction d'un rapport de type *policy paper*¹ ou être à moyen terme (de 1 à 2 ans) avec un rapport de recherche (*research paper*²) plus détaillé. Le type de rapport attendu sera explicité, après échange, dans la convention de financement qui sera signée avec l'ANC. Dans le cadre de projets d'une durée supérieure à un an, il est demandé une restitution des travaux par étape, avec une première restitution intermédiaire à fin 2022. Le planning de restitution des travaux fait partie intégrante de la convention de financement.

L'ANC encourage la présentation d'offres de projets pouvant correspondre aux différentes techniques et durées évoquées tout en mettant l'accent sur des projets court-terme comme les revues de littératures.

L'objectif de l'ANC est de pouvoir disposer d'une offre de projets s'étalant sur un horizon de 3 mois à 2 ans, avec un large panel d'approches utilisées en matière d'études et de travaux sur les différents thèmes proposés. En fonction des projets proposés, l'ANC peut en sélectionner un ou plusieurs dans chacune des catégories considérées. Le financement accordé est adapté à l'intérêt et au coût estimé des projets présentés.

Les projets impliquant des personnes ou équipes de plusieurs centres de recherche français sont encouragés, de même que les projets ayant un caractère pluridisciplinaire. Il est également possible d'impliquer des chercheurs ou centres de recherche étrangers à l'équipe projet.

Les projets doivent prévoir la traduction en anglais des papiers de recherche afin de permettre une diffusion la plus large possible. Si le projet est rédigé directement en anglais, la traduction en français doit être également prévue. Compte tenu de cet objectif de diffusion à un large public, la rédaction de documents de synthèse pouvant être facilement lus et utilisés par différentes parties prenantes (régulateurs, investisseurs, entreprises) autres que des chercheurs est également demandée.

Constitution du dossier et modalités de sélection

Les candidats à un financement doivent présenter leur projet de recherche et envoyer le curriculum vitae de chacun des participants au projet de recherche. Les travaux en cours et les travaux réalisés depuis 3 ans pour d'autres organisations doivent être mentionnés sur les curriculum vitae.

¹ Le « policy paper » est un document de synthèse exposant notamment la description du contexte et l'importance du sujet choisi, les différentes options possibles et proposant une ou plusieurs recommandation(s) originale(s).

² Le « research paper » est un document détaillé mettant en perspective une problématique en se basant sur l'état de l'art au moment de la recherche (théories en jeu, revue de littérature) tout en apportant une approche originale via l'approche expérimentale choisie. Il doit amener son auteur à proposer une solution ou des recommandations à la problématique choisie. Il constitue la substance d'un article à soumettre à une revue scientifique.

Chaque projet de recherche doit contenir les informations suivantes :

- ✓ Question de recherche retenue dans le cadre du projet et les principales raisons du choix du sujet ;
- ✓ Revue brève des recherches existantes sur le sujet ;
- ✓ Méthodologie retenue ;
- ✓ Type de rapport prévu ;
- ✓ Les résultats attendus de la recherche ;
- ✓ Utilité attendue des résultats de la recherche incluant notamment l'identification des parties prenantes pouvant être intéressées par cette étude et de quelle façon les résultats de la recherche peuvent être de nature à peser dans le débat ;
- ✓ Le planning de réalisation de l'étude et les jalons prévus ;
- ✓ Le coût détaillé par grandes catégories de dépenses (coût des assistants de recherche, voyages, accès aux documentations, participations aux frais d'inscription et de déplacement aux colloques, traduction, etc.) ;
- ✓ Les références des auteurs dans le champ de l'étude.

La description du projet de recherche est réalisée, au choix, en anglais ou en français et comporte 10 pages maximum.

Les dossiers de propositions de projets sont à adresser par courrier électronique à webmestre.anc@anc.gouv.fr avec en titre du message « Proposition de projet *complété par l'énoncé du thème retenu* ».

Le comité de sélection est constitué par :

Patrick de Cambourg, Président de l'ANC et membre du Board de durabilité de l'EFRAG,
Hervé Stolowy, Professeur de comptabilité à HEC Paris,
Laurence Rivat, Associée Deloitte et membre du Collège de l'ANC,
Jean-Pierre Villetelle, Chef de service Observatoire des entreprises à la Banque de France,
Michel Barbet-Massin, Associé Mazars et membre du Collège de l'ANC et du Board administratif de l'EFRAG,
Hubert Tondeur, Professeur des universités et membre de la Commission des normes privées de l'ANC,
Karine Merle, Représentant du Medef.

**La date limite de soumission des dossiers en réponse à cet appel à projets est fixée
au 30 juin 2022**

L'ANC fera connaître sa décision au plus tard le 21 juillet 2022 aux candidats à un financement ayant soumis un projet dans les conditions précitées.

Avant toute décision de financement, les projets seront analysés notamment au regard de la qualité générale du dossier, de l'utilité du projet pour l'ANC, de sa faisabilité, des références de l'équipe et de la pertinence des compétences réunies, de la pertinence du planning proposé, notamment pour que les résultats soient exploitables et de l'adaptation du coût au projet. Les services de l'ANC pourront demander aux candidats des informations complémentaires en vue de préparer la décision de l'ANC. Dans le cas où les projets qui seraient présentés ne répondraient pas convenablement à ces critères, l'ANC se réserve le droit de n'en financer aucun.